1622 22

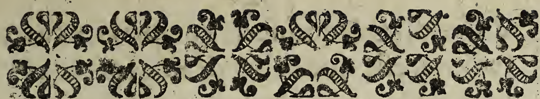
HARANGVE AV ROY PRONONCEE A BEZIERS LE 20. Iuillet 1622.

Par Messire PIERRE DE FENOLLET Euesque de Montpellier au nom des Catholiques des trois ordres de la Ville & Dioceze de Montpellier.



A PARIS.
Chez ADRIAN TAVPINART Marchant Libraire ruë S. Iacques à la Sphere. 1622.

Auec Permission.



HARANGVE AV ROY.



IRE,

Novs demandons pardon à voſtre Majeſté, ſi deuant elle, nous ne teſmoignons aſſez dignement ſur nos viſages, & par noſtre diſcours la ioye que nous receuons de ſon arriuée en ceſte Prouince. La douleur des maux que nous auons ſoufferts en eſt cauſe, qui a ſaiſi tellemẽt nos cœurs de triſteſſe, & accouſtumé nos yeux aux larmes ſoubs la tyrannie de l'hereſie, & rebellion, que maintenant nous ſommes en peine de nous aſſeurer deuant la face de voſtre Maieſté, & d'empeſcher que les gemiſſemens ne nous eſchappent, quand nous ouurons la bouche pour luy rendre des actions de graces immortelles pour ſa venuë. Si ces maux pouuoiẽt eſtre

dissimulez, & couuerts, ou qu'il n'y eust autre interest, que celuy de nos fortunes, & de nos vies, nous serions contens de nous taire pour ouïr les acclamatiõs de ioye de tous les ordres du Royaume, qui ont accõpagné iusques icy le char de son triõphe, & serions honteux de nous plaindre de tout ce que nous auons souffert en nostre particulier, pour exercer nostre constance, & esprouuer la fidelité que nous deuons à Dieu, & à vostre Maiesté qui est son Image. Car encor que l'oppression aye esté grande en soy, ingenieuse en inuention, exquise en cruauté, vniuerselle en rauage, sãs que le respect d'vne mesme patrie, les droicts de la societé ciuile, la consideration des alliances du sang, & de la nature ayẽt peu arrester, ou amoindrir la rage de nos ennemis, neãtmoins la Iustice de la cause pour laquelle nous auons souffert, nous a rẽdus tousiours asseurez, voire mesme glorieux au milieu de nos pertes & de nos souffrãces. Mais l'heresie animée de la rebellion, qui est son esprit ordinaire, ne s'est point contentee de cela, elle est montee au comble de tous crimes, & le bas Languedoc (singulieremẽt

le Diocese, & la Ville de Montpellier, auec les Catholiques des trois ordres que nous representons) a seruy de theatre sur lequel elle a fait voir tout ce que l'impieté a iamais osé pẽser, & executer cõtre la reuerence des choses sainctes. C'est pourquoy vostre Maiesté nous pardõnera, s'il luy plaist, si en ceste occasion nous haussons la voix deuant le Fils aisné de l'Eglise, pour luy represẽter les outrages que sa mere a receus si grands en nombre, si violens en excez, si solemnels en impudence, si horribles en sacrileges, si abominables au Ciel, & à la terre, que nous ne doutons point que vostre Maiesté ne souspire en les oyãt, ne gemisse en les voyant, & n'admire que son Royaume aye esté capable de si grandes impietez.

IL est vray que nous auons tant à nous plaindre que nous ne sçauõs bonnement par où commencer, estant vn effect ordinaire des grandes afflictions d'estourdir l'esprit, & de confondre le langage des affligez. Nous dirons pourtãt à vostre Maiesté les paroles qui nous semblent assez propres, pour exprimer en quelque façõ nos sentiments, lesquelles furent dites au

tresfois au Fils de Dieu ſur le ſubiet de la mort du Lazare, *Veni, & vide*. Ouy, SIRE, VENEZ & VOYEZ. C'eſt le sõmaire de nos deſirs, l'abregé de nos eſperances, & le fondement de la deliurance de nos oppreſſions. VENEZ, car ceſte playe eſt fatale à ne receuoir la gueriſon que de voſtre main. VENEZ, car Dieu a reſerué ce chapeau de triomphe à voſtre pieté, & à voſtre juſtice. VENEZ, car l'hereſie eſt vne illuſion, fauoriſee des tenebres, pleine d'artifices, de menees, & de corruptions; mais qui s'eſuanoüit au jour : ceſt vn ſortilege de la nuit, qui ne peut eſtre defait qu'auec le lumiere du Soleil, & deuant la face de voſtre Majeſté. VENEZ donc, & VOYEZ. Mais quoy? certes vn tableau confus de malheurs, à la veuë duquel elle ſentira ſon cœur agité de diuers mouuemẽts à la fois de compaſſion, de douleur, de courroux, de haine, & d'vn zele ſacré d'vne haute vengeance.

MAIS auant que paſſer outre, puiſque tous les preſages du Ciel nous annoncent que ceſte annee doit eſtre la climaterique de l'hereſie en ſon Royaume, nous la ſupplions tres-humblemẽt de permettre que

nous remarquions en peu de mots, combien ſon eſtabliſſement, & ſa tyrannie eſt differente de ſa naiſſance, & de ce qu'elle promettoit au commencemẽt. Car nous auõs apprins de nos Peres qu'il l'ont veüe dedãs le berceau, & en ſa ieuneſſe, que ceſte maudite creature deſguiſant de bonne heure ſon naturel ne reſpiroit que l'obeiſſance au loix, ne ſouſpiroit que la reformatiõ de l'Egliſe, n'aſpiroit que la liberté de conſcience, elle ſe contentoit des grottes, des caues, & de quelques valons perdus entres des hautes mõtagnes pour s'aſſẽbler de nuict, & proteſtoit d'vne feinte modeſtie qu'elle ne venoit point pour enfraĩdre les loix de l'eſtat, ou pour troubler le repos public; mais ſeulement pour ſe conſeruer en ſa foibleſſe pure, & innocẽte des abus, & de l'Idolatrie, quelle ſe figuroit en l'Egliſe, & meſtoit quelques larmes de tendreſſe à ſes propos, pour endormir les loix, comme elle a faict, & ſurprendre les Magiſtrats

SIRE, Pardon à noſtre douleur qui nous contraint de crier icy, ô trop grande douceur du premier tẽps, que tu és deuenuë cruelle pour le noſtre. auquel celle qui

pleuroit au parauant, nous faict pleurer, & laquelle pour faire paier quelques goutte de larmes, qu'elle auoit versé en son commencement, a depuis faict inonder des riuieres de sãg par tout vostre Royaume? Car despuis qu'elle commença de plaire, & d'estre caressee par sa nouueauté, soudain elle tascha de profiter de la foiblesse du temps, & des esprits, & de faire seruir toutes choses à son agrandissement. Elle se glissa doucement dedans les chaires des Pasteurs, desquels elle s'empara depuis à descouuert, sans missiõ, & osa bien entreprendre de renuerser l'ordre sacré de la hierarchie de l'Eglise: elle degrada tous les ordres de l'estat spirituel, pour introduire vne monstreuse equalité & confusion de ministere, à laquelle si les Roys eussent prins garde de bonne heure, ils eussent recogneu ce que l'experiẽce a depuis faict voir. Que ceux ne souffrẽt point volontiers la monarchie temporelle, qui la destruisent tãt qu'ils peuuẽt au gouuernemẽt spirituel; en suitte dequoy l'audace croissant auec l'aage, & nos pechez donnant efficace à l'erreur, on ouït prescher dedans la France vn nouueau Euangile, de

de nouueaux Sacrements, vne nouuelle creance, nouuelle confeſſion de foy, nouueau ſalut, Egliſe nouuelle auec ce tiltre ſpecieux de reformation. Ce fuſt alors qu'elle diuiſa auſſi tous les cœurs de la croyance de vos ſubjets, & adjouſtant la rebellion au ſchiſme elle fit ſouſleuer les maiſons, les villages, les villes, les prouinces entieres contre la Majeſté des Roys, allumant par tout le flambeau de la guerre, qui de ſon embraſement a penſé reduire en cendres la plus belle, & fleuriſſante Monarchie de la Chreſtienté.

TOVT le monde tombe d'accord qu'on deuoit eſtre mieux ſur ſes gardes au commencement qu'õ n'a pas eſté, & qu'il falloit oppoſer de bonne heure la ſeuerité des loix à ce mal, pour l'arreſter en ſa naiſſance & preuenir ſon desbordement: mais depuis qu'il ſe treuue fortifié par le malheur du temps, les cõſeils du remede ont eſté bien differents, en fin la prudẽce humaine l'a emporté, & a iugé qu'il eſtoit neceſſaire de temporiſer auec les Heretiques, & de partager auec eux les conditions de la paix. Nous n'auons rien à dire contre les mouuements de ceux qui l'ont

ainsi pensé, lesquels nous croyõs auoir eu de tres bõnes, & sainctes intentions pour le bien de l'Eglise, & de vostre Estat: mais nous pouuons dire aussi, qu'il semble que Dieu n'a point authorisé au Ciel, ce traité qu'on auoit faict en terre, car en fin qu'en est-il deuenu ? L'heresie a elle perdu son venin? la paix de quelques annees a elle peu vaincre ou adoucir son mauuais courage? A elle esté plus fidelle au Prince, plus obeïssante aux loix? A elle perdu vn seul moment, vne seule occasion de troubler, & de tirer quelque aduãtage de nos desordres? Y a il vne seule place de seureté qui aye cessé de l'estre par sa propre demission, pour se contenter de la foy, & protection des Roys, comme le reste du Royaume? Les assẽblees de ces reformez ont elles esté moins frequẽtes, moins turbulentes, & moins à contre temps pour donner de l'apprehension de nouueaux mouuements? Leurs cahiers ont ils esté plus modestes, leurs remõstrances moins suspectes de menaces? Dehors le Royaume a-on moins practiqué auec les estrangers pour donner de la jalousie, & de la crainte? Dedans a-on moins recueilly les

eſprits mal-contents pour les desbaucher tout à fait? La ſocieté, les mariages, la parenté meſme la plus proches a elle rendu leur domination plus douce dedans les Villes où ils ſont les maiſtres, & la condition des Catholiques moins pitoyable? Rien moins, au contraire nous ſommes cõtraints de redire à voſtre Majeſté, la larme à l'œil. SIRE, VENEZ & VOYEZ.

CE ſont les yeux que nous appellons pour teſmoins des horribles cruautez que nos ennemis ont exercé ſur nous, leſquels de leur grace õt vsé de ceſte courtoiſie en noſtre endroit, que pour dõner creance à nos plaintes ils ont bien voulu que les marques de leur fureur fuſſent publiques & eternelles. C'eſt pourquoy ayant beaucoup de choſes à faire voir, nous n'auons pas beaucoup à dire, & ce peu meſme que nous dirons, n'eſt point pour perſuader à voſtre Maieſté ce que nos ennemis confeſſent, & dont ils tirent gloire, mais pour ſoulager nos cœurs, en ſouſpirant deuant elle, laquelle nous ſçauons auoir grandement compaty à nos afflictions: & partãt nous paſſerõs pluſieurs choſes ſoubs ſilẽce, qui ſont toutesfois de crimes tres-gra-

ues, & tres-importants, comme les attentats commis cõtre vostre authorité, exercer souuerainement la Iustice, ordonner des Finances, creer, & establir des Officiers, vsurper le Sceau, battre la Mõnoye, conuoquer des assemblees publiques, qui est en vn mot vouloir arracher tous les Fleurons de vostre Couronne, à la veuë de vostre Frãce, & au sceu des estrangers. Nous voudriõs bien dire vn mot de l'insolence de leur lãgage, qui nous a fait fremir d'horreur plusieurs fois, quãd nos oreilles ont esté cõtraintes d'oüir les blasphemes de leurs discours, & de leurs chansons cõtre le nom sacré de Loys XIII. son regne, sa pieté, sa iustice: mais le Ciel les a ouis, & deffend de nous en plaindre, par vne promesse certaine, qu'il nous faict de vanger promptement de si furieuses outrages commises cõtre l'Oinct du Seigneur.

Il reste donc à parler briefuement de ce qui a esté faict parmy nous, & contre nous, contre nos biẽs, nostre liberté, nos vies, nos Autels, nos Eglises, nostre religion, & de commencer par des actions de graces à Dieu, de ce que vostre Maiesté nous permet de nous plaindre. Car encor

que ceste liberté soit naturellement acquise aux affligez, & que les plus cruels ennemis la laissent à ceux qu'ils ont rendus miserables, neantmoins elle nous a esté refusee par les nostres, auec vne extreme rigueur, voire mesme la plainte d'estre perdus entre leurs mains estoit vn crime nouueau, capable de nous perdre. Mais qu'y a-il de plus injuste au mõde & de plus outrageux à la nature que cela? ou quelle est ceste haine qu'õ nous porte qui s'allume de nos souspirs, & s'entretient de nos larmes? Certes tout ainsi que l'eclypse du Soleil n'arriue point que ce monde inferieur ne se ressente dangereusement de la perte qu'il fait pour vn temps, de la lumiere de ce bel astre, les corps elementaires en sont alterez, & plusieurs defaillãces, & langueurs arriuent generallement à la nature. De mesme la desobeissance, & rebellion des subiects cõtre leur Prince souuerain, qui est comme vne eclypse du Soleil de la royauté, n'arriue point aux estats, qu'ils n'ẽ ressentent de perilleux effects de cest accident: & c'est au jourd'huy cete eclypse funeste qui est la cause de tous les maux qui nous sont arriuez.

Premierement les rebelles fermerent la bouche, & lierent les mains aux Magiſtrats, afin que la reuerẽce des loix eſtant violee, & la Iuſtice rẽduë captiue par l'inſolence des factieux, l'audace en vint au peuple, pour le faire forcener sãs crainte, & ſeruir d'inſtrument enragé à leurs mauuais deſſeins. Apres cela on arreſta les Catholiques priſonniers dedans les villes; & ſur tout dedans Montpellier, & pour leur faire cognoiſtre à quelle condition ils eſtoient reduicts, on commença d'impoſer ſur leurs teſtes plusieurs ſommes de deniers, dont le peuple eſtoit exacteur. Les Catholiques furent ſoudain remplis de frayeur par les alarmes qu'on leur dõnoit à tout moment d'vne generale proſcription de leurs biens. Les ſeditieux faiſoient ouuertement le partage de leurs maiſons pour les butiner. Il n'y auoit famille qui n'attẽdit d'heure à autre d'eſtre ſaccagee, & pluſieurs ont eſté abandõnées au rauage de ces brigands. Cependant on exerçoit leur patiẽce en pluſieurs façons. Dehors la Ville on pilloit les metairies, on ruinoit les maiſons, on raſoit les Chaſteaux, on demanteloit les places fermees de mu-

railles, attẽdant apres ces actes d'hostilité, de mettre le feu par tout pour l'embraser, comme ils ont fait, & pour faire paroistre à la lueur de ces flammes, leur rage, & leur desespoir. Le mesme esprit agissoit de dans la ville contre eux, on les obligeoit aux fortificatiõs des rampars, au logemẽt des estrangers, aux contributiõs ordinaires, & extraordinaires, pour l'appareil de la guerre, pour la fõte des canõs, pour la leuee des soldats, pour les frais des assemblées, & pour donner pointe à la douleur, on leur renouuelloit tous les iours les menaces d'vn massacre general. Sire, ce n'est pas auoir vescu, d'auoir lãguy de la sorte, l'espace de tant de temps, soubs la dominatiõ de ce peuple, duquel on attent tousiours toutes choses extremes, dont il est capable, puis qu'õ ne peut iamais mesurer l'estẽduë du desbondement de son esprit.

Nous sçauons bien que cecy est vn effect ordinaire de l'heresie, comme l'auõs apprins de l'histoire des troubles passez, aussi nous ne l'aduançõs point pour chose nouuelle; mais pour faire remarquer deux choses en passant. La premiere, que les heresies, qui ont de tẽps en temps af-

fligé l'Eglise, estant toutes differentes les vnes des autres, & diuisees en elles mesmes, pour estre naturellement ennemies de l'vnité, & par consequent de la paix; se treuuent neâtmoins vniformes, tousiours semblables à elles mesmes, & tousiours poussees d'vn mesme esprit, quand il est question de rauager, & destruire & apporter vne generale desolatiõ aux estats qui les ont receuës. La seconde, combien celle cy est inexorable, & cruelle, puisque rien au monde ne la peut fleschir, ny l'oubly de ses crimes passez, ny la tolerance des loix, ny l'indulgẽce des Rois, ny la distribution des charges, & honneurs dedãs vostre Royaume, ny la reputation de vostre Couronne, ny les alliances contractees, rien dis-je de tout cela ne luy a peu gaigner le cœur, afin que là dessus vostre Majesté se souuienne d'vne sentence dorée d'vn Sainct Pere de l'Eglise. *Que la malice peut estre confonduë, mais non conuertie*, & que desormais on ne doit riẽ craindre de ce costé, puis qu'õ n'en peut rien esperer.

Si les morts pouuoient rendre tesmoignage, ils cõfirmeroiẽt ceste verité. Car la fureur de nos rebelles, est allée soubs terre pour

pas maintenant passer les Mers contre les infidelles ,pour reculer ses bornes & l'agrandir. Il faut affranchir celles de l'enclos de vostre Royaume,& luy rendre l'honneur de son ancienne pieté. C'est ce que l'Europe regarde, & attend remplie & rauie de la reputation de vos armes; elle sçait le iuste sujeɛt que vostre Majesté a eu de les prendre, elle en voit le progrez heureux, & quelques trauerses que la force, que la malice, la conniuence, la lascheté ayt voulu apporter pour les empescher & diuertir: elle apperçoit visiblement que Dieu fait son œuure, qu'il conduit vos combats, & preside à vos batailles: elle admire cest honneur reserué à vostre Majesté d'auoir commencé, de continuer & d'acheuer ceste guerre sacrée, laquelle ne la fera point triompher que le nom, & la cause de Dieu, ne triomphe auec elle, & ne partage en quelque façon le fruict de la victoire.

Continuez donc, Sire, & si la prudence, ou timidité humaine vouloit parler, commandez luy de se taire pour ouyr la voix du Ciel qui a si bien commencé, & qui promet de continuer & couronner ses miracles en vostre faueur, iusques icy tou-

tes choſes conſpirent à cela, les inſenſibles meſmes deuiennent ſenſibles aux commandements que Dieu leur fait de vous aſſiſter : Vos ennemis ont-ils recours à la mer? les marées deuiennent propices & fauorables à voſtre paſſage. Ont ils recours aux vaiſſeaux ? les vents obeyſſent à vos deſirs. Quoy plus? Les feux, & les foudres du Ciel deſcendent ſur leurs magaſins de guerre pour les deuorer, afin qu'ils ſçachent que Dieu arme toutes les creatures en faueur des Roys qui combattent pour ſa gloire. Que pourront ils donc oppoſer à vne ſi haute puiſſance? Leurs baſtions & ramparts? aueuglement! Le Ciel eſt contre eux, & la terre ne peut auoir aucune place forte contre luy, puis qu'il les void toutes d'enhaut & leur commande : Le nombre, de leurs ſoldats ? Vanité ! C'eſt vne poignée de criminels, qui ne diſputent plus de leur mort, mais de la qualité de leurs ſupplices. Peut eſtre les chaleurs de la ſaiſon? Folie ! Elles ſont ſeiches, ſaines, viues, & temperées de leur rafraichiſſement, & nous font ſouuenir de dire à voſtre Maieſté, que tout ainſi que le Soleil s'aduançant vers le ſigne de la Vierge qui ſignifie la Iuſtice, paſſe par ce-

luy du Lyon, où il doit entrer dedans deux ou trois iours, pour paroiſtre auec l'ardeur & le courage enflammé de ce genereux animal. De meſmes, SIRE, eſclattant de gloire & de Majeſté, allez vous aſſeoir dedans le throſne de voſtre Iuſtice pour la faire ſentir aux rebelles, mais en Lyon, mais auec le feu du zele que vous auez pour la cauſe de Dieu, & les ardeurs Royales d'vne ſainɛte vengeance.

VOSTRE Majeſté ne peut faire autrement, & nous ne croyons iamais, qu'on luy conſeille de s'arreſter en ſi beau chemin. Les œuures conſacrées à Dieu, doiuent eſtre parfaictes, qui ne les acheue, les deſtruict, & qui s'arreſte au chemin de la grace, recule. Mais voudroit on bien ſe fier vne autrefois à l'hereſie, & pactiſer iamais plus auec ceſte infidelle, qui ne demande la paix, que pour ramaſſer ſes forces, & venger l'affront qu'elle penſe auoir receu, en receuant le chaſtiment de ſa rebellion? Voſtre Majeſté n'a point commencé ceſte guerre ſans le conſeil de Dieu, peut-elle receuoir l'ouuerture de quelque traitté, ſans ſon conſentement? Mais comment pourra-il iamais conſentir que l'ennemie de ſon nom, & de ſes Autels

trouue du ſupport en France, apres auoir foulé ſon ſang, ſoubs les pieds, & triomphé de l'honneur de ſon eſpouſe? Oſerons-nous adjouſter les larmes de ceſte Prouince du bas Languedoc, qui a ſi longuement attendu, deſiré & eſperé voſtre venüe? Maintenant que voſtre Maieſté eſt arriuée, qu'elle peut voir les rauages qu'on a commis, le ſac, l'embraſement, la captiuité, les meurtres, les ſacrileges, & la face pitoyable de noſtre Dioceſe, ſans Egliſe, ſans Preſtres, ſans Sacrements, ſans exercice de Religion, ne receura elle point le remede neceſſaire pour guerir ſon affliction? Si fera: car Dieu, qui gouuerne les cœurs des Roys, les attendrit ſur les malheurs des peuples, qui ſouffrent la tyrannie de ſes ennemis. C'eſt pourquoy nous prions Dieu, qu'il aſſiſte, & fortifie voſtre Majeſté pour acheuer ſon œuure; Qu'il maintienne ſes Conſeillers, qui de leur conſeil ont fauorisé vne ſi glorieuſe entrepriſe; Qu'il beniſſe la Iuſtice de ſon regne, & confonde ſes ennemis, & qu'il nous faſſe la grace de pouuoir bien toſt chanter ſur le tõbeau de l'hereſie, & rebellion, vn Hymne de victoire à voſtre honneur, & vn Cantique de loüanges, & d'actions de graces à ſa diuine Majeſté.

FIN.

PERMISSION.

IL eſt permis à Adrian TaupinartMarchand Libraire à Paris, d'imprimer & expoſer en vẽte *La Harangue faite au Roy à Beziers, par Mr de Fenoillet Eueſque de Montpellier, au nom des trois Eſtats Catholiques dudit Montpellier*, &c. auec defenſes à tous autres Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer ladite Harangue, ſur peine d'amende, confiſcation des exemplaires, & de tous deſpens, dommages & intereſts. Donné à Paris le 9. Aouſt 1622.